

DECRET N° 2007-081 DU 27 FEVRIER 2007

Portant approbation des états financiers
de l'Institut Géographique National (I.G.N.)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-457 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué, Chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme auprès du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut Géographique National (I.G.N) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué Chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République et du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 janvier 2007 ;

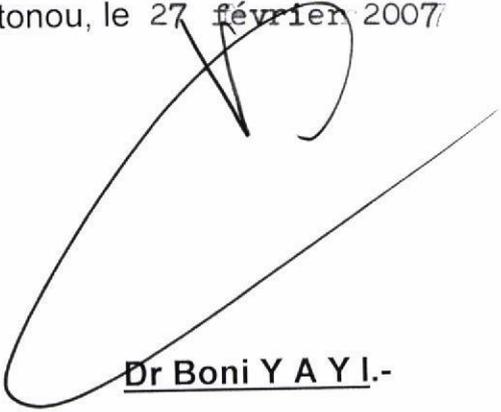
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 février 2007

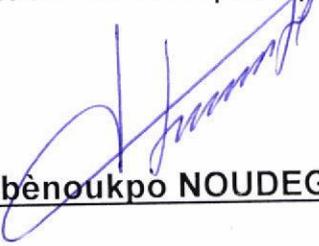
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué Chargé de l'Urbanisme,
des Logements, de la Réforme Foncière
et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
auprès du Président de la République,


Pascal Irénée KOUPAKI


François Gbénoukpo NOUDEGBESSI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDCTTU/PR 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 IGN 2 JO 1.